

N° 105/2008 -	ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A LA DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UN STOCKAGE DE GAZ SOUS TALUS PRESENTEE PAR LA SOCIETE STOGAZ – Commune de La Motte
---------------	--

Monsieur Serge LAHONDES, Conseiller Municipal Délégué,

Expose à l'Assemblée :

En date du 6 juin 2008, Monsieur Sylvain DUPERRIER, représentant la société STOGAZ a sollicité auprès de la Préfecture l'autorisation d'exploiter un stockage de gaz sous talus situé centre Pierre BOURDAIRE, route Sainte Roseline – 83920 LA MOTTE.

Ce stockage sous talus sera réalisé en remplacement d'une sphère aérienne de stockage de propane située même adresse, autorisée par arrêté préfectoral du 25 mars 1970.

Il est à noter comme indiqué sur l'arrêté préfectoral du 1^{er} août 2008, portant ouverture d'une enquête publique relative à la demande d'autorisation d'exploiter un stockage de gaz sous talus, présentée par la Société STOGAZ - Commune de la Motte, que cette demande d'autorisation ne concerne pas un site nouveau et que le projet de stockage sous talus ne créera pas de risques supplémentaires.

Par ailleurs, en date du 19 juin 2008 l'inspecteur des installations classées, a considéré que la demande de la Société STOGAZ était recevable.

De plus, conformément aux prescriptions du Code de l'Environnement, cette demande étant soumise aux formalités d'enquête publique, Le Président du Tribunal administratif de Nice en date du 8 juillet 2008 a désigné un commissaire enquêteur. Cette enquête publique s'est tenue du 1^{er} au 30 septembre 2008 inclus en Mairie de la MOTTE.

Durant cette période, un dossier assorti d'une étude d'impact a été mis à la disposition du public. Ce même dossier a été déposé en Mairie des ARCS sur ARGENS, TRANS en PROVENCE, DRAGUIGNAN et le MUY.

Conformément à l'article 11 de l'arrêté Préfectoral du 1^{er} août 2008 ci-dessus mentionné, les Conseils Municipaux des Communes précitées sont appelés à donner leur avis sur la demande d'autorisation.

Après consultation du dossier, Madame le Maire propose d'émettre un avis favorable et demande à l'assemblée de se prononcer.

Demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Monsieur Serge LAHONDES, Conseiller Municipal Délégué, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Emet un avis favorable à la demande d'autorisation d'exploiter un stockage de gaz sous talus présentée par la Société STOGAZ – Commune de la Motte.